

Constatant les carences ainsi soulevées, le CHSCT émet un avis défavorable concernant le projet de fermeture de l'école des Douanes de Rouen, avis assorti des préconisations suivantes :

- l'assurance du maintien du régime de travail actuel des professeurs de l'ENDR restructurés à la Rochelle.
- l'assurance pour les collègues qui ne souhaitent pas suivre l'école d'obtenir un poste à Rouen.
- dans une optique de prévention des RPS et des TMS, le suivi médical annuel des agents restructurés est préconisé.
- la présentation par l'Administration de l'organigramme avant et après la fusion pour éviter des surcharges de travail.
- la présentation des fiches de postes avant et après la fusion pour éviter aux collègues restructurés un stress et un malaise supplémentaire pour appréhender leurs nouvelles fonctions.
- la mise en place de plans de formation des agents pour leur permettre d'arriver dans les meilleures conditions possibles à la Rochelle.
- la prise en compte dans le temps de travail de l'accroissement du temps de trajet domicile-travail qui pourrait avoir lieu pour certains agents réorganisés. Cette problématique ne saurait être prise en compte par la prime de restructuration dont l'obtention ne limite en rien l'accroissement du risque routier encouru par les agents.

Mise au vote et noter les résultats